

LA PERSONNE ADHÉRENTE DOIT REMPLIR LES SECTIONS 1-2-3-7 ET LES SECTIONS 4 ET 6 SI NÉCESSAIRE
L'EMPLOYEUR DOIT REMPLIR LA SECTION 5
LA SECTION 8 EST RÉSERVÉE À SSQ

C.P. 10500, succursale Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4H6

1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE ADHÉRENTE														
1.1 Nom	1.2 Prénom	1.3 N° d'assurance sociale												
2 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX														
2.1 Adresse			2.2 Code postal											
2.3 N° tél. au travail	2.4 N° tél. à la résidence	2.5 Date de naissance A M J	2.6 Sexe M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	2.7 Communication Fr. <input type="checkbox"/> Ang. <input type="checkbox"/>										
2.8 Ancien établissement du réseau de la santé et des services sociaux			2.9 Date de départ A M J											
DÉSIGNATION DE LA PERSONNE CONJOINTE (Remplir seulement si vous prenez l'assurance-vie additionnelle pour la personne conjointe.)														
Nom	Prénom	Date de naissance année mois jour	Sexe M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>											
3 RÉGIMES		ADHÉSION			CHANGEMENT									
3.1 RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE (obligatoire) Vous devez choisir un seul des régimes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Maladie de base • Maladie intermédiaire • Maladie supérieur (Voir notes 1, 2, 3 et 4 en page 3)		Ind	Mono	Couple	Fam	Exemption*	X							
3.2 RÉGIME D'ASSURANCE SOINS DENTAIRES (facultatif) (Voir notes 1, 2, 3 et 4 en page 3)		Ind	Mono	Couple	Fam	Exemption*	Ind	Mono	Couple	Fam	Exemption*	Retrait	X	
3.3 RÉGIME COMPLÉMENTAIRE I (obligatoire)		a) Assurance vie de base de la personne adhérente (1 fois le salaire annuel brut)					X							
b) Assurance vie additionnelle de la personne adhérente (1, 2 ou 3 fois le salaire annuel brut) (Voir note 7 en page 4)		Obligatoire (voir note 5 en page 4) _____ fois (indiquez le nombre de fois le salaire annuel brut désiré)					X							
c) Assurance vie de la personne conjointe et des enfants à charge		Obligatoire (voir note 6 en page 4)					X							
d) Assurance vie additionnelle de la personne conjointe (1 à 10 tranches de 10 000 \$) (Voir note 7 en page 4)		_____ tranche(s) de 10 000 \$ (indiquez le nombre de tranches désiré)					X							
e) Assurance salaire de longue durée		Obligatoire					X							
* La section 5.13 doit être remplie par l'employeur.														
ÉVÉNEMENT justifiant la demande de changement. Indiquez la date de l'événement (Pour la cohabitation, indiquer la date de DÉBUT)														
1. COHABITATION (Vie maritale) <input type="checkbox"/> 1.1 Un enfant est-il issu de l'union? Si oui, date de naissance de l'enfant A M J			2. MARIAGE OU UNION CIVILE <input type="checkbox"/> 3. ADOPTION <input type="checkbox"/> 4. NAISSANCE <input type="checkbox"/> 5. PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT <input type="checkbox"/>			6. SÉPARATION <input type="checkbox"/> 7. DIVORCE <input type="checkbox"/> 8. CESSATION DE L'ASSURANCE DE LA PERSONNE CONJOINTE <input type="checkbox"/>								
4 BÉNÉFICIAIRE														
Nom(s) du(des) bénéficiaire(s) : _____ Je désigne comme bénéficiaire (au décès) : Conjoint(e) légal(e) (1) <input type="checkbox"/> Conjoint(e) de fait (7) <input type="checkbox"/> Fils-filles (2) <input type="checkbox"/> Conjoint(e) légal(e) et fils - filles (6) <input type="checkbox"/> Père-mère (3) <input type="checkbox"/> Conjoint(e) de fait et fils - filles (8) <input type="checkbox"/> Frères-Soeurs (4) <input type="checkbox"/> Le bénéficiaire est révocable* <input type="checkbox"/> (peut être changé en tout temps) Le bénéficiaire est irrévocable* <input type="checkbox"/> (ne peut être changé sauf avec le consentement écrit du bénéficiaire nommé irrévocable) OU La somme assurée sera payable à la succession de la personne adhérente <input type="checkbox"/>														
* Au Québec, en l'absence de choix à cette question, la désignation du conjoint légal est irrévocable et la désignation de tout autre bénéficiaire est révocable.														



DEMANDE D'ADHÉSION

Remplir les sections pertinentes ◀ DEMANDE DE CHANGEMENT

S'EMPLOIE SANS CARBONE — ÉCRIRE FERMEMENT S.V.P.

5 EMPLOYEUR

5.1 NOM DE L'ORGANISME				5.2 N° D'ÉTABLISSEMENT	5.3 N° DE GROUPE X
5.4 N° D'EMPLOYÉ	5.5 Date d'emploi A M J	5.6 Date d'admissibilité A M J	5.7 Reçu de l'employé A M J	5.8 STATUT D'ENGAGEMENT ET DÉLAI D'ADMISSIBILITÉ	
				• personne salariée dans un emploi permanent travaillant à 70% ou plus du temps plein (1 mois) 5.8.1 <input type="checkbox"/> • personne salariée engagée dans une catégorie autre que la précédente (3 mois) 5.8.2 <input type="checkbox"/> • pourcentage du temps travaillé 5.8.3 _____ %	
5.9 EST-CE QUE LA PERSONNE ADHÉRENTE EST PRÉSENTEMENT ABSENTE DU TRAVAIL?				5.10 RÉVISION DU POURCENTAGE DU TEMPS TRAVAILLÉ	
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui, raison _____ 5.9.1 Date du début de l'absence _____ La personne adhérente en congé sans rémunération de plus de 28 jours choisit de : 5.9.2 <input type="checkbox"/> maintenir sa participation à l'ensemble des régimes auxquels elle participe 5.9.3 <input type="checkbox"/> maintenir uniquement sa participation au régime maladie auquel elle participe 5.9.4 <input type="checkbox"/> maintenir uniquement sa participation au régime maladie de base				Le pourcentage de temps travaillé de cette personne a diminué à 25% ou moins du temps complet au cours de la période de référence. Elle choisit de : 5.10.1 <input type="checkbox"/> maintenir sa participation à l'ensemble des régimes auxquels elle participe (et doit participer aux garanties prévues à la convention collective) 5.10.2 <input type="checkbox"/> maintenir uniquement sa participation au régime maladie auquel elle participe 5.10.3 <input type="checkbox"/> participer uniquement au régime maladie de base	
5.12 JE CERTIFIE QUE LES RENSEIGNEMENTS SONT EXACTS ET COMPLETS.				5.11 SALAIRE ANNUEL SELON LA CONVENTION COLLECTIVE	
_____ N° tél. () _____ Poste _____				_____ Nom du représentant de l'employeur (lettres moulées) _____ Signature du représentant de l'employeur	
5.13 EXEMPTION (Voir note 3 en page 3)				Régime d'assurance maladie Régime d'assurance soins dentaires	
5.13.1 <input type="checkbox"/> Début d'exemption →				5.13.2 <input type="checkbox"/>	5.13.3 <input type="checkbox"/>
5.13.4 <input type="checkbox"/> Fin d'exemption →				5.13.5 <input type="checkbox"/>	5.13.6 <input type="checkbox"/> Fournir la preuve de la fin de l'assurance ayant permis l'exemption.
5.14 REMARQUES					

(Remplir seulement si vous demandez de l'assurance-vie additionnelle pour vous ou votre personne conjointe)

6 DÉCLARATION DE PERSONNE NON-FUMEUSE - pour l'assurance vie additionnelle

«Je soussigné(e), déclare être une personne non-fumeuse et n'avoir fumé aucun produit de tabac tel que cigarette, cigare ou pipe, ni aucune drogue au cours des douze (12) derniers mois. Il est entendu que SSQ peut demander périodiquement une confirmation de ce statut. À défaut de répondre, la personne assurée perd ce statut et ne bénéficie plus de la réduction de primes qui s'y rattache à compter de la date de la demande de SSQ. Je reconnais également que toute fausse déclaration ou réticence peut entraîner la nullité de la protection.»

Pour vous-même

6.1 Date : _____

6.2 Signature : _____

Pour votre personne conjointe

6.3 Date : _____

6.4 Signature : _____

7 SIGNATURE Retournez ce formulaire rempli et signé par courriel à prase.assurances.collectives.estrie@ssss.gouv.qc.ca

J'autorise mon employeur à déduire de mon salaire les primes requises en vertu des régimes que j'ai choisis. J'autorise mon employeur et SSQ à utiliser, pour des fins administratives, les renseignements contenus dans cette demande, y compris mon numéro d'assurance sociale. Je certifie que les renseignements inscrits sur cette demande sont exacts et complets. Je reconnais de plus avoir pris connaissance de l'avis au verso concernant les dossiers et les renseignements personnels et avoir conservé copie de la présente formule.

7.1 Date : _____

7.2 Signature de la personne adhérente : _____

8 SECTION SSQ

N° groupe X		N° certificat					En vigueur A M J			Classe		Adhérent sélection Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>	
	MAL.	FRAIS DENT.	I.H.	R.I.P.	VIE	M.M.A.	VIE	M.M.A.	VIE	M.M.A.	RENTES SURV.		
							P.A.C.	CONJOINT	ENFANTS				
BASE													
ADD.													
Adhérent(e) fumeur(se) Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>											Code certificat		
Conjoint(e) fumeur(se) Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>											Codifié par _____ le _____		

CHOIX DE PROTECTION

Note 1

La nouvelle personne salariée admissible travaillant 25 % ou moins du temps complet doit choisir entre participer uniquement au Régime d'assurance maladie ou participer à l'ensemble des régimes à la condition de participer aux garanties d'assurance vie et d'assurance salaire de courte durée prévues à la convention collective sous réserve de ce qui est prévu au droit d'exemption.

La personne retraitée qui est réembauchée n'est pas admissible au régime d'assurance collective de l'APTS.

Note 2

Vous devez choisir un statut de protection (individuel, monoparental, couple, familial ou exempté) pour le Régime d'assurance maladie et s'il y a lieu pour le Régime d'assurance soins dentaires.

Les statuts de protection **possibles** sont définis dans le tableau suivant :

Régime	Combinaisons								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Assurance maladie	I	M	M	C	C	F	F	F	F
Assurance soins dentaires	I	M	I	C	I	F	C	M	I

La personne adhérente qui obtient une exemption de participation au régime d'assurance maladie peut s'assurer selon le statut de protection individuel, monoparental, couple ou familial pour le régime d'assurance soins dentaires.

Note 3

Début d'exemption

En vertu de la *Loi sur l'assurance médicaments du Québec*, sous réserve du droit d'exemption, la participation au Régime d'assurance maladie est obligatoire, car la garantie médicaments est prévue à ce régime. Ainsi, vous pouvez refuser ou cesser de participer au Régime d'assurance maladie à la condition que vous démontrerez à votre employeur que vous et vos personnes à charge, s'il y a lieu, êtes assurés en vertu d'un autre régime d'assurance collective comportant une garantie d'assurance médicaments.

Concernant le Régime d'assurance soins dentaires, la personne adhérente peut se prévaloir du droit d'exemption à la condition de joindre la preuve qu'elle est couverte par un régime d'assurance soins dentaires du secteur public à participation obligatoire et qu'il lui est impossible d'obtenir une exemption spécifique de participation au régime en question.

Fin d'exemption

La personne adhérente qui est exemptée de participer au Régime d'assurance maladie ou au Régime d'assurance soins dentaires peut y adhérer plus tard, à la condition de démontrer de manière jugée satisfaisante par SSQ :

- i) qu'elle et ses personnes à charge, le cas échéant, étaient antérieurement assurées en vertu de l'assurance concernée ou de toute autre assurance collective similaire;
- ii) qu'il est devenu impossible pour elle, et ses personnes à charge le cas échéant, de continuer à être assurées par le régime ayant permis l'exemption.

Note 4

La durée minimale de participation aux régimes maladie intermédiaire et maladie supérieur est de 24 mois et s'applique à compter de la date d'adhésion initiale au régime concerné.

La durée minimale de participation au régime soins dentaires est de 48 mois et s'applique à compter de la date d'adhésion initiale au régime concerné.

AVIS

Protection des renseignements personnels

Dans le but d'assurer le caractère confidentiel des renseignements personnels détenus à votre sujet, SSQ, Société d'assurance-vie inc. constitue un dossier d'assurance dans lequel sont versés les renseignements concernant votre demande d'assurance ainsi que les renseignements relatifs à toute réclamation d'assurance.

Seuls les employés ou mandataires qui sont responsables de la sélection des risques, des enquêtes et des réclamations ou toute autre personne que vous aurez autorisée ont accès à ce dossier.

Toutefois, pour le régime d'assurance maladie, la personne adhérente aura la possibilité au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année d'adhérer à un régime **plus généreux** sans avoir préalablement complété une période minimale de participation de 24 mois. Concernant les règles applicables à la prise d'effet des régimes et aux modifications de statut de protection, nous vous référons à votre brochure explicative.

Note 5

La personne adhérente peut renoncer à l'assurance vie de base de la personne adhérente si elle est déjà protégée par une police **individuelle** d'assurance vie d'un montant minimal de 25 000 \$. Pour ce faire, elle doit remplir le formulaire « Demande de renonciation au régime d'assurance vie de base de la personne adhérente » (FV4726F) disponible au Service des ressources humaines de son établissement et joindre la preuve de sa couverture. Une personne adhérente qui renonce à l'assurance vie de base ne peut pas participer à l'assurance vie additionnelle de la personne adhérente. La personne adhérente qui désire, par la suite, participer à l'assurance vie de base de la personne adhérente doit faire une demande écrite à SSQ et fournir les preuves d'assurabilité requises et acceptées par SSQ.

Note 6

La participation à l'assurance vie de la personne conjointe et des enfants à charge est obligatoire selon le même statut de protection que celui détenu au régime d'assurance maladie. Voici un résumé de la protection d'assurance vie qui est accordée selon le statut de protection détenu en assurance maladie:

Statut de protection en assurance maladie	Assurance vie des personnes à charge accordée
Individuel	Aucune
Monoparental	Assurance vie des enfants à charge
Couple	Assurance vie de la personne conjointe
Familial	Assurance vie de la personne conjointe et des enfants à charge
Exemption	Aucune

Note 7

Des preuves d'assurabilité sont toujours requises.

La personne adhérente qui renonce à l'assurance vie de base de la personne adhérente ne peut pas participer à l'assurance vie additionnelle de la personne adhérente.

La personne adhérente peut en tout temps participer à l'assurance vie additionnelle de la personne conjointe.

Dans la colonne « Augmenter à » ou « Réduire à », le chiffre que vous inscrivez correspond à la protection que vous désirez et non au nombre d'unités que vous ajoutez ou retirez. À titre d'exemple, si vous possédez 3 fois votre salaire en assurance vie additionnelle de la personne adhérente et que vous indiquez « 2 » sur la ligne « Réduire à », nous retrancherons une unité de salaire de votre montant d'assurance vie additionnelle.

Si vous choisissez de participer à la vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe et que la personne à assurer est non-fumeuse, vous devez remplir la section **6-Déclaration de personne non-fumeuse**.

Note 8

La personne adhérente doit remplir le formulaire « Droit de retrait à la garantie d'assurance salaire de longue durée » et répondre à certaines conditions.

Votre dossier est détenu dans les bureaux de l'entreprise. Vous avez le droit de prendre connaissance des renseignements personnels contenus dans ce dossier, et, le cas échéant, de les faire rectifier en formulant une demande écrite à l'adresse suivante :

Responsable de la protection des renseignements personnels

SSQ, Société d'assurance-vie inc.

2525 boul. Laurier,

C.P. 10500, succursale Sainte-Foy

Québec (Québec) G1V 4H6

SSQ, Société d'assurance-vie inc. s'est dotée d'une Politique sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir une copie du dépliant à cet effet, il vous suffit de communiquer par écrit avec le Responsable de la protection des renseignements personnels, aux coordonnées mentionnées ci-dessus.